



Au contact direct des populations et des territoires, les agents de la fonction publique territoriale travaillent au quotidien dans les espaces verts, les maisons de retraite, les crèches, les bibliothèques... Des missions de proximité pour tous types de compétences et tous niveaux de formation.

L'emploi public local, c'est 90 000 agents en Bretagne.

QUI RECRUTE ?

les mairies
 les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCASou CIAS)
 les communautés de communes et d'agglomération
 les communautés urbaines
 les syndicats intercommunaux
 la région et les départements
 les centres de gestion (CDG)
 le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
 les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

En Bretagne, on compte près de 2 200 collectivités.



Gestion administrative



Environnement et aménagement du territoire



Maintenance des bâtiments et équipements publics



Accompagnement social et éducatif



Santé



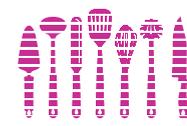
Culture



Animation et sport



Sécurité



Restauration collective

QUELS INTERLOCUTEURS

Les centres de gestion organisent les concours de la fonction publique territoriale, à l'exception de ceux de catégorie A+ (assurés par le CNFPT) et ceux des sapeurs pompiers professionnels (assurés par les SDIS)*. Ils publient les offres d'emploi des collectivités territoriales. Ils disposent d'un service missions temporaires et gèrent la carrière des agents.

Le CNFPT forme les agents territoriaux et dynamise leur parcours professionnel.

* Pour en savoir plus, consultez la fiche un accès à tous les niveaux.

COMMENT ÉVOLUER ?

En fonction de ses projets et des besoins de l'employeur, l'agent territorial peut évoluer tout au long de sa carrière via :

- La formation continue
- La promotion interne, les concours, les examens professionnels
- La mutation, le détachement, une mise à disposition

QUELS DOMAINES D'ACTIVITÉ ?

9 principaux domaines d'activité :

Gestion administrative

Environnement et aménagement du territoire

Maintenance des bâtiments et des équipements publics

Accompagnement social et éducatif

Santé

Culture

Animation et sport

Sécurité

Restauration collective

Pour en savoir plus et découvrir les différents métiers des collectivités, consulter les fiches thématiques.

COMMENT ACCÉDER À CES MÉTIERS ?

Pour un emploi permanent ou un remplacement, plusieurs chemins mènent aux collectivités !

- **Se former** : apprentissage, formation, formation en alternance, diplôme, stage...
- **Occuper un emploi de non-titulaire** : contrats, missions temporaires, remplacements, renforts...
- **Devenir fonctionnaire** : concours, recrutement direct dans certains grades de catégorie C, intégration pour les personnes handicapées

Vous pouvez contacter les services missions temporaires des CDG bretons et vous connecter sur les sites des collectivités, des centres de gestion et du CNFPT ainsi que sur le portail de l'emploi www.emploi-territorial.fr pour consulter les offres et déposer votre candidature.

QUI CONTACTER ?



CDG 22

1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin cedex
Tél. 02 96 58 64 00
www.cdg22.fr



CDG 29

7, boulevard du Finistère
29336 Quimper cedex
Tél. 02 98 64 11 30
www.cdg29.fr



CDG 35

Village des collectivités territoriales
1, av. de Tizé - CS 13600
35236 Thorigné-Fouillard cedex
Tél. 02 99 23 31 00
www.cdg35.fr



CDG 56

6 bis, rue Olivier de Clisson - CS 82161
56005 Vannes cedex
Tél. 02 97 68 16 00
www.cdg56.fr



CNFPT BRETAGNE

PIBS CP n°58
56038 Vannes cedex
Tél. 02 97 47 71 00
www.cnfpt.fr

Côtes d'Armor

Tél. 02 96 61 80 16

Finistère

Tél. 02 98 02 20 11

Ille-et-Vilaine

Tél. 02 99 54 80 50

Morbihan

Tél. 02 97 47 71 18

TRAVAILLER POUR LE SERVICE PUBLIC LOCAL

250 métiers à découvrir

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS, AIDE À DOMICILE, RESPONSABLE DE CENTRE DE LOISIRS, MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR,

JARDINIER, ARCHITECTE PAYSAGISTE, SURVEILLANT DE TRAVAUX, RESPONSABLE DE PORT, MÉCANICIEN, PEINTRE-CARROSSIER...